

PRÉFET DE L'OISE

AVIS AU PUBLIC

Projet de création d'une réserve foncière à Bailleul-sur-Thérain

Maître d'ouvrage : Établissement Public Foncier de L'Oise

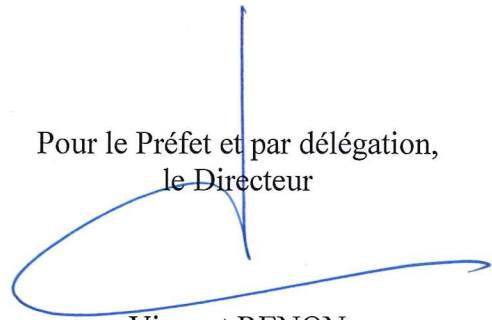
Déclaration d'utilité publique

Le public est informé que, par arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2017, le préfet de l'Oise a, en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déclaré d'utilité publique les travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet de création d'une réserve foncière, rue du Général Leclerc à Bailleul-sur-Thérain.

L'acquisition des terrains en vue de la réalisation de ce projet est autorisée, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation.

L'expropriation devra être accomplie dans un délai de cinq ans à compter de la publication de l'arrêté susvisé.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur



Vincent RENON